

Applicable aux stagiaires des actions de formation professionnelle dispensées par Olivia TROTEL (SARL K.PARCAS).

## Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail.

Il s'applique à l'ensemble des participants inscrits à une action de formation organisée par Olivia TROTEL (SARL K.PARCAS), pour toute la durée de la formation.

Chaque participant est réputé avoir pris connaissance du présent règlement avant son entrée en formation.

## Article 2 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les formations dispensées en présentiel, à distance ou en format hybride.

Les dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline s'appliquent à tous les participants.

Lorsque la formation se déroule dans les locaux d'une entreprise cliente ou dans un établissement tiers, le participant s'engage également à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité applicables au sein de la structure d'accueil.

## Article 3 – Hygiène et sécurité

Chaque participant est tenu de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité applicables sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu pendant la formation doit être signalé immédiatement au formateur ou à l'organisateur.

Il est interdit :

- de pénétrer ou demeurer dans les locaux en état d'ébriété ;
- d'introduire ou de consommer des substances illicites ;
- d'adopter tout comportement mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

## Article 4 – Assiduité et ponctualité

Les participants s'engagent à suivre la formation avec assiduité et à respecter les horaires communiqués.

Toute absence, retard ou départ anticipé doit être signalé dans les meilleurs délais à Olivia TROTEL.

Les participants sont tenus de signer les feuilles d'émargement ou tout dispositif équivalent permettant d'attester de leur présence.

## Article 5 – Utilisation du matériel

Le matériel pédagogique mis à disposition doit être utilisé conformément à son objet.

Les participants sont responsables du matériel qui leur est confié et s'engagent à en prendre soin.

## Article 6 – Formation à distance

Pour les formations réalisées à distance, les participants s'engagent à :

- disposer du matériel informatique nécessaire ;
- assurer une connexion Internet adaptée ;
- participer activement aux travaux proposés ;
- respecter les règles de confidentialité des échanges.

Les identifiants de connexion éventuellement communiqués sont strictement personnels.

## Article 7 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis ou mis à disposition dans le cadre des formations sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation non autorisée des supports est interdite sans l'accord préalable écrit d'Olivia TROTEL.

## Article 8 – Confidentialité

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées durant la formation, notamment lorsqu'elles concernent les entreprises, les activités ou les données personnelles des autres participants.

## Article 9 – Discipline générale

Il est demandé à chaque participant :

- de respecter les autres participants et l'intervenante ;
- d'adopter un comportement compatible avec le bon déroulement de la formation ;
- de respecter les consignes pédagogiques et organisationnelles.

Tout comportement perturbateur ou contraire au présent règlement pourra entraîner l'exclusion de la formation.

## Article 10 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre des actions de formation sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative, pédagogique et financière des formations.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

## Article 11 – Réclamations

Toute réclamation relative à une action de formation peut être adressée à :

Olivia TROTEL - SARL K.PARCAS

[✉ olivia.trotel@kparcas.com](mailto:olivia.trotel@kparcas.com)

[☎ 06 75 27 32 96](tel:0675273296)

Chaque demande fait l'objet d'un examen et d'une réponse dans les meilleurs délais.

## Article 12 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de sa publication et s'applique à l'ensemble des participants aux actions de formation dispensées par Olivia TROTEL (SARL K.PARCAS).

Fait à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine - le 07 juin 2026

*Olivia Trotel*

Gérante – Formatrice  
SARL K.PARCAS